

Montréal, le 1<sup>er</sup> décembre 2025

**Par dépôt électronique (SDÉ)**

**À : Tous les participants**

**OBJET : AQCIE-CIFQ – Demande de révision des décisions D-2025-022  
D-2025-032, D-2025-033 et D-2024-109 rendues dans le dossier  
R-4270-2024  
Dossier Régie de l'énergie : R-4295-2025**

---

Chères consœurs et chers confrères,

Étant donné que les circonstances l'exigent et conformément l'article 18 de la *Loi sur le Régie de l'énergie*, la Présidente par intérim, Esther Falardeau, prolonge de 60 jours le délai accordé pour la production de la décision à venir dans le dossier en rubrique.

Veuillez agréer l'expression de nos sentiments distingués.

**(S) Carolina Rinfret**

Carolina Rinfret, avocate  
Secrétaire de la Régie de l'énergie

CR/nb